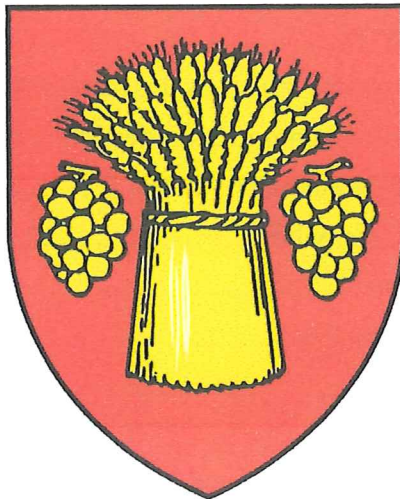


**Commune de Vich, Procès-verbal No 4, 2016/2021  
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
du 20 juin 2017  
tenue à la Salle communale à 20h00**



➤ Mot de bienvenue du Président.....	33
➤ Assermentations.....	33
➤ Appel nominal.....	33
➤ Adoption du procès-verbal du 21.03.2017.....	33
➤ Adoption de l'ordre du jour proposé.....	33
1. Préavis n°16/2016-2017 – Rapport sur les comptes et décharge sur la gestion pour l'année 2016.....	34
2. Préavis n°14/2016-2017 – Demande de crédit d'un montant de CHF 345'000 TTC pour l'étude de projet et la mise en concurrence des entreprises en vue de la réalisation d'un bâtiment multifonction sur la parcelle 77, propriété de la Commune de Vich. ....	35
3. Préavis n°15/2016-2017 – Demande d'un crédit de construction de CHF 1'700'000 pour réaliser le projet de réfection de la route de Begnins.....	37
4. Renouvellement des membres du bureau : président, vice-président, scrutateurs(trices) et scrutateurs(trices) suppléants (es). ....	38
5. Nomination d'une commission des révisions des statuts de l'AISE.....	38
6. Nomination d'un membre pour la commission des finances.....	38
7. Liste des préavis pour la séance suivante. ....	38
➤ Communications de la Municipalité.....	39
➤ Communications du bureau.....	39
8. Divers et propositions individuelles.....	40
➤ Contre-appel.....	40
➤ Clôture de la séance. ....	40

## ➤ MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Le **Président**, Monsieur **Charles de MESTRAL** salue l'Assemblée, la Municipalité, ainsi que la présence de Monsieur **Antonio SISTO** notre boursier, la présence de Monsieur **Patrick VALLAT** membre du BAMO (bureau d'assistance au maître de l'ouvrage), la présence de Madame **Géraldine CHYTIL** pour le journal « la Côte », ainsi que la présence de Madame **Sylvie PONCET**.

La **secrétaire** donne lecture de la lettre de démission de Monsieur et Madame **HOWELLS**, ces derniers étant en train de s'établir hors de la Commune de Vich.

Le **Président** dit quelques mots en souvenir de Monsieur **Gabriel PONCET** décédé le 19 mai dernier. « Il a été conseiller général, membre de la commission d'urbanisme de l'époque, Municipal et député au Grand Conseil pendant 10 ans. Comme architecte il aura marqué de son empreinte plus ou moins la moitié de la Grand'Rue et également rénové l'abbaye de Bonmont au pied du Jura. Il a également participé à la réalisation du Musée Romain à Nyon. Il était également dragon dans l'armée et membre de la Milice Vaudoise. Il était le fils du peintre et verrier Marcel PONCET qui a donné son nom à la place centrale du village. Les deux dernières réalisations de Gabriel étaient la recherche d'un site en Valais, qui avait été peint par son illustre grand-père Maurice Denis, cet ultime travail montre bien l'immense culture de Gabriel. Enfin il a remis en état un mur au bas de sa propriété St-Christophe à l'orée du Bois-de-Chêne. Ce mur est clair, droit, solide et élégant et donc bien à son image »  
Le **Président** prie l'assemblée de se lever pour observer quelques instants de silence, puis applaudit.

Le **Président** indique les documents disponibles sur le bureau de la **secrétaire** : Le projet de PV de la séance du 21.03.2017, le budget 2017, le règlement du Conseil Général, les trois préavis prévus pour cette séance ainsi que les six rapports des commissions les concernant, l'ordre du jour, la liste des présidents et membres des commissions et la liste des Municipaux et leur dicastère respectif. Vous trouverez également des papiers, des crayons et une urne pour les votes à bulletin secret, si besoin est.

## ➤ ASSERMENTATIONS

Le **Président** invite l'assemblée à se lever pour l'assermentation de Madame **Marie-Claire VERSTEGEN**, Monsieur **Andrea SCHUBAUER**, Madame **Sylvie PONCET** et Monsieur **Charles SEYLAZ** qui deviennent des nouveaux conseillers. Ils reçoivent chacun et chacune un dossier contenant tous les documents cités auparavant.

## ➤ APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal. Avec **42** membres présents sur 61, le quorum est atteint, la séance est ouverte.

## ➤ ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21.03.2017

Le **Président** donne la parole à la **Secrétaire** pour la lecture des corrections.

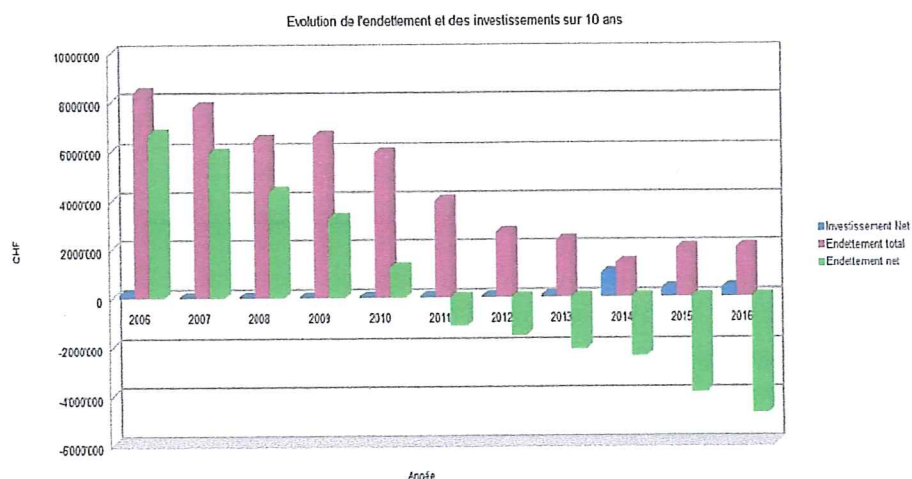
*Le procès-verbal est adopté tel que corrigé, moins sept abstentions.*

## ➤ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

*L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des votants.*

## 1. PRÉAVIS N°16/2016-2017 – RAPPORT SUR LES COMPTES ET DÉCHARGE SUR LA GESTION POUR L'ANNÉE 2016.

Le **Président** donne la parole à Madame **Antonella SALAMIN** pour l'introduction de ce préavis. En préambule, un petit historique pour les nouveaux conseillers de ce soir. Dans les années 90, la Commune s'est dotée de certaines infrastructures pour l'école, les bâtiments de service et les fontaines, ceci a entraîné un surendettement conséquent. Les Municipalités précédentes se sont efforcées de diminuer cette dette. Tableau des 10 années passées : En rouge l'endettement total, toutes les créances à court terme et les emprunts à moyen terme. Par exemple, il y avait en 2006 : plus de 8 millions de dettes. En vert on a l'endettement net, (même chiffre qu'en rouge auquel on a soustrait les débiteurs et les liquidités). En 2011, la situation s'est retournée et il y a eu un disponible en notre faveur.



En 2016, plus aucune dette, quel soulagement ! on se retrouve avec un endettement net négatif, les

débiteurs, ainsi que les liquidités pour 4'700'000 CHF de disponibles pour la Commune. Ce tableau montre que nous n'avons rien investi depuis longtemps. Ainsi en 2014, nous avons débuté un investissement pour les routes. Aujourd'hui bonne situation financière à Vich et le souhait ainsi que le besoin de créer d'autres infrastructures. Le bénéfice 2016 est de 335'000 CHF. Monsieur **Michel BURNAND**, donne des explications sur le rapport de gestion. Cette année le rapport est séparé du rapport des comptes. Le point d'honneur était de bien documenter ce rapport surtout sur les associations, pour bien comprendre la relation entre ces organismes et la Commune de Vich. Le bouclage des comptes est fait à un certain moment, sans forcément avoir toutes les rentrées des chiffres. Il remercie Madame **Patricia AUDETAT** secrétaire municipale, d'avoir consciencieusement gardé les documents pour les écritures et sa tenue des dossiers, ainsi que sa mise en page du document proposé. L'assemblée l'applaudit.

Lecture des conclusions du préavis n°16/2016-2017 par Madame **Antonella SALAMIN**. La Municipalité recommande d'accepter ce préavis. Lecture du rapport de la commission de gestion par Monsieur **Michel PEIRIS**, la commission recommande d'accepter le préavis n°16/2016-2007. Le **Président** explique que le rapport détaillé dont parle la commission sera mis à disposition des membres du Conseil Général, après avoir été lu et corrigé par la Municipalité. Il revient également sur le sujet de la communication tel que soulevé par la Commission, celle-ci n'est pas véritablement de la compétence du bureau.

Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur **Mark TRITTEN**, la commission recommande d'adopter les comptes tels que présentés et de donner décharge de la gestion 2016 à la Municipalité.

Le **Président** ouvre la discussion.

Monsieur **Jean-Pierre SUTTER** revient sur le commentaire du **Président** sur le rapport détaillé de la commission de gestion. Il explique qu'il n'a rien contre les informations à

diffuser de la part de la Municipalité, mais attention à ne pas dériver dans la diffusion de certaines informations. Monsieur **Claudio GRECO** explique que les liquidités sont importantes, l'endettement de zéro, l'autofinancement suffisant et des projets sont à venir. On votera sur le taux d'imposition au mois d'octobre. Le risque, comme on ne maîtrise pas la péréquation est de reverser intégralement au Canton ces excédents dans les comptes. En 2018, il faudra que les efforts de la Municipalité soient maintenus. Madame **Antonella SALAMIN** explique que la péréquation ne dépend pas de nos niveaux de liquidités, elle sera expliquée plus en détail au prochain conseil. La péréquation est calculée sur les impôts que la Municipalité reçoit. Monsieur **Claudio GRECO** explique que les liquidités, la marge d'autofinancement et l'endettement de zéro sont marqués comme des critères qui influencent la péréquation. Madame **Antonella SALAMIN** assure que la péréquation est calculée sur les impôts. Elle donne l'exemple de Buchillon, qui a d'autres revenus annexes, tel que le revenu immobilier. Sur Vich il y a seulement l'impôt à hauteur de 80% et malheureusement il y a cette confusion. Si les liquidités ne rentrent pas dans la péréquation à Vich, comment en diminuer ses effets ? Il faudrait avoir d'autres revenus et ceci est une démarche qui prend du temps. Le **Président** demande à la Municipalité que lors du prochain conseil au mois d'octobre il y ait un « slide » pour une brève explication de cette péréquation, qui revient dans les discussions du Conseil Général pratiquement à chaque fois, Madame **Antonella SALAMIN** explique que c'est prévu pour le mois d'octobre. Monsieur **Jean-Pierre SUTTER** revient sur la Commune de Buchillon. Il y a quelques années la somme des impôts avait été augmentée de deux points à ses habitants pour diminuer la péréquation.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote.

<i>Le Préavis n°16/2016-2017 est adopté à l'unanimité des votants, 1 abstention.</i>
--

<i>La Municipalité est déchargée de sa gestion 2016 à l'unanimité des votants.</i>
--

## **2. PRÉAVIS N°14/2016-2017 – DEMANDE DE CRÉDIT D'UN MONTANT DE CHF 345'000 TTC POUR L'ÉTUDE DE PROJET ET LA MISE EN CONCURRENCE DES ENTREPRISES EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN BATIMENT MULTIFONCTION SUR LA PARCELLE 77, PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DE VICH.**

Le **Président** donne la parole à Monsieur **Michel BURNAND** pour l'introduction de ce préavis. Ce dernier rappelle ce qui s'est passé depuis le mois de décembre, date de l'accord d'un premier montant pour mettre en concurrence des mandataires pour le projet du bâtiment multifonction. Il présente Monsieur **Patrick VALLAT**, qui a aidé pour la mise en place de l'appel public, ainsi que son expertise de gestion de projet de construction. Monsieur **VALLAT** nous a recommandé de faire un appel d'offre multidisciplinaire. L'ingénieur civil, les architectes, l'ingénieur chauffagiste, les électriciens et les entrepreneurs se connaissent et pourront ainsi revenir sur leurs prestations de leur devis. Résultat en fin de procédure, nous avons dix réponses. Le comité de pilotage est composé de deux membres de la Municipalité, du président de la commission des bâtiments, Monsieur **VALLAT**, représentant du MO, de l'architecte, des ingénieurs civils et CVSE, ainsi le projet retenu plaisait à tous. Chaque soumissionnaire nous a fourni une planche A3 décrivant son projet en fonction du cahier des charges. La vision sera affinée et le crédit demandé pour pouvoir réaliser l'étude. Des fonctionnalités sont demandées, comme la séparation des parties communes, avec la possibilité d'accéder à la terrasse. Des appels d'offre seront demandés pour le bâtiment et en juin 2018, le crédit de construction reviendra devant le Conseil Général. Monsieur **VALLAT**

va aider à rester dans le budget fixé de 3 millions +/- 20%. Les demandes de la commission des bâtiments seront prises en compte.

Monsieur **Michel BURNAND** donne lecture des conclusions du préavis n°14/2016-2017, la Municipalité recommande d'accepter ce préavis. Lecture du rapport de la commission des bâtiments par Monsieur **Claudio GRECO**, la commission recommande d'accepter le préavis n°14/2016-2017. Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur **Michaël SCHLEGEL**, la commission des finances recommande d'accepter ce préavis n°14/2016-2017.

Le **Président** ouvre la discussion :

Monsieur **Marcel MIESEN** demande quel est le futur du terrain de sport et quel est le programme pour l'exploitation du bâtiment ? En décembre, il avait été prévu que ce bâtiment pourrait être loué. Monsieur **Michel BURNAND** explique que le bâtiment n'entre pas dans la zone du terrain de sport, mais on pourra utiliser une partie pour mettre les installations de chantier. IL est en peu prématuré pour parler du sujet concernant l'exploitation du bâtiment, il faudra revenir là-dessus quand le bâtiment sera construit. On imagine que lors d'une fête il faudra la cuisine et la terrasse et nous prévoyons d'avoir des accès extérieurs au bâtiment (toilettes). Madame **Véronique FLÜCKIGER** demande au niveau de l'énergie s'il est prévu de mettre des énergies renouvelables, par exemple des panneaux photovoltaïques sur la toiture ? Le **Syndic** explique que selon la loi vaudoise, celle-ci impose un pourcentage d'installation en énergie renouvelable. Monsieur **Bernard HORNUNG** demande des précisions sur l'emprunt, si nécessaire, que propose la Municipalité. Le **Syndic** explique que c'est en cas de pépin, une réserve.

Monsieur **Marcel MIESEN** indique que c'est un gros investissement pour la Commune de Vich. C'est 4% du taux d'imposition communal sur 20 ans. Ce projet est un choix qui coûte beaucoup : 356 CHF par an sur un revenu imposable de 100'000 CHF, sur 20 ans. Refaire les routes ce n'est pas un choix, ce projet est un choix qui coûtera très cher est n'est pas vraiment nécessaire, c'est un extra ! Monsieur **Claudio GRECO** répond que les budgets ont été faits de manière sérieuse, pour trois millions et non pas quatre. Aujourd'hui on a de la peine à chercher dans cette Commune qu'est-ce qu'on pourrait amortir. Le **Président** explique que l'on demande un budget pour faire une évaluation, le Conseil a entendu le point de vue de Monsieur MIESEN et nous reviendrons là-dessus en octobre. Monsieur **Michel PEIRIS** est sur le fait en accord avec les inquiétudes de Monsieur MIESEN, mais il diverge sur le fait que ça ne soit pas nécessaire car le besoin est réel pour les familles au niveau de la demande UAPE. Madame **Antonella SALAMIN**, en réponse à Monsieur MIESEN explique que tous les chiffres pour son calcul ne sont pas pris en compte, ce projet est en cours et est réfléchi, ce n'est pas juste une charge que l'on pourra mettre sur le dos des habitants. Madame **Valérie MULLER** explique que c'est important, le développement de la Commune doit être attractif pour le nombre d'habitants en constante augmentation et ce bâtiment est important. Il faut faire confiance aux personnes qui établissent ce projet. Le **Président** explique qu'il y a assez d'arguments, pour qu'il y ait un vote sur l'aspect préliminaire. Nous reviendrons au mois d'octobre sur le fond de ce projet. Monsieur **Jean-Pierre SUTTER** revient sur l'intervention de Monsieur MIESEN en expliquant que c'est un besoin, nous avons décidé de voter HARMOS et des UAPE. Il faut payer ce que nous avons voté. Il n'y a rien à reporter pour le mois d'octobre !

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote.

*Le Préavis n°14/2016-2017 est accepté, 1 contre.*

### 3. PRÉAVIS N°15/2016-2017 – DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 1'700'000 POUR RÉALISER LE PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE BEGNINS.

Le **Président** donne la parole à Monsieur **Jean SOMMER** pour l'introduction de ce préavis. Ce dernier explique qu'au mois de décembre 2016, il y a eu une demande d'activer les études pour terminer les modifications de la route de Begnins, sous la forme d'une motion. Il y a eu un avant-projet cet hiver, un crédit d'étude accordé ce printemps. Ce projet a été soumis à la DGMR, mis en soumission publique, selon la procédure du marché public et enfin a été mis à l'enquête et il n'a donné lieu à aucune opposition. Il a pour but de remettre en état la route de Begnins, par des mesures pour diminuer les bruits de la route pour les riverains, de modérer la vitesse des véhicules et des mesures de sécurisation pour les piétons.

Il donne lecture des conclusions du préavis. Lecture du rapport de la commission des routes par Madame **Carol WÜRSCH**, la commission recommande d'accepter le préavis n°15/2016-2017. Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur **Michaël SCHLEGEL**, la commission des finances recommande d'accepter le préavis n°15/2016-2017.

Le **Président** ouvre la discussion.

L'aménagement sera de la route depuis l'église, jusqu'aux serres Badan. Madame **Nathalie STREIT** demande quelle est la solution pour ralentir la circulation au passage piéton vers le ch. du Petit Pont. Monsieur **Jean SOMMER** explique qu'il y aura un « wedse », la circulation sera à 50km/h, à la sortie de ce « wedse » se trouvera la traversée piétonne. La route sera déplacée latéralement du côté des serres Badan de façon à marquer le 50km/h à l'entrée du village les véhicules devront contourner un espace de zone verte, pour permettre aux véhicules au ch. du Ruisseau de sortir et d'avoir de la visibilité, avant de pouvoir s'engager sur la route cantonale. Madame **Marie-Claire VERSTEGEN** suppose que pendant les travaux les habitants devront passer par un autre chemin. Quel sera la sécurité pour la déviation du ch. Bon Piroux ? La route de Begnins sera réservée aux bordiers et bus. Le transit se fera par le domaine des Grasses et de Luins. Ce chantier sera fait entièrement cette année, nous commençons le 15 août et à la fin octobre fin des gros travaux de terrassement. Monsieur **Jean-Pierre SUTTER** revient sur le marquage de la piste cyclable. Le Canton a durant plus de 25 ans refusé de mettre la bande cyclable jusqu'à Begnins. Monsieur **Jean SOMMER** répond qu'effectivement la bande cyclable est créée que sur la route qui est sur la propriété de Vich, le restant appartenant à un choix du Canton. Monsieur **Jean-Claude BISSAT** demande l'utilité du miroir de la sortie du parking de l'église qui n'est plus efficace. Monsieur **Jean SOMMER** répond que ce miroir qui est maintenant mal en place est sur une propriété privée, sans autorisation, de plus cette propriété doit être démolie. Après sa démolition les miroirs seront remis en état. Les miroirs posés aujourd'hui sont des miroirs chauffants, dégivrants et antibuées. Il demande de l'indulgence et de la patience durant les travaux pour les riverains, en particulier au vu des feux sur la route de l'Etraz, qui ont faits quelques mécontents.

Nous passons au vote.

*Le Préavis n°15/2016-2017 est accepté à l'unanimité des votants.*

#### **4. RENOUELEMENT DES MEMBRES DU BUREAU : PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENT, SCRUTATEURS(TRICES) ET SCRUTATEURS(TRICES) SUPPLÉANTS (ES).**

Le **Président** explique que le bureau est à renouveler, la secrétaire étant élue pour les cinq ans. L'ensemble du bureau se représente. Il y aura juste un changement, Madame **Helga DRIEBERG** deviendra scrutatrice suppléante et Madame **Carol WÜRSCH** scrutatrice en titre. Le **Président** est enchanté de faire ce travail, mais il comprendrait qu'il y ait d'autres candidats pour ce poste.

*L'assemblée renouvelle en bloc les membres du bureau par applaudissements.*

#### **5. NOMINATION D'UNE COMMISSION DES RÉVISIONS DES STATUTS DE L'AISE.**

Le **Président** donne la parole à Madame **Ipek TRIGG** pour la présentation de cette commission. L'AISE est l'association intercommunale scolaire de l'Esplanade, l'Esplanade étant le nom du collège de Begnins. Le CODIR de l'AISE est formé du ou de la conseiller-ère municipal-e de chaque Commune membre a senti récemment le besoin de mettre en conformité ces statuts selon la loi LEO.

En 2009 la loi LEO a été votée. Les statuts sont donc à réviser, car ils sont la colonne vertébrale de l'association. Dans les dix communes membres, la commission va rapporter, la commission consultative formée de cinq membres, les dix rapports seront remis au CODIR de l'AISE, qui fera un projet de révisions des statuts définitifs. Ce projet sera soumis aux Municipalités, puis aux conseils respectifs mais il ne pourra plus être modifié, ce sera « à prendre ou à laisser ». Si toutes les Municipalités acceptent ce projet définitif, il y aura une commission qui sera formée pour le Conseil intercommunal, qui votera également sur le projet définitif. Nous recherchons cinq personnes qui s'intéressent à la loi, qui aiment se poser des questions sur celles-ci et de nous fournir un rapport.

Le **Président** demande cinq personnes :

Madame **Valérie MULLER**, Monsieur **Marcel MIESEN**, Monsieur **Bernard AGUSTONI**  
Madame **Anita SANTOS-KOCHER** et Madame **Véronique FLÜCKIGER**.

Elles sont élues par applaudissements.

#### **6. NOMINATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION DES FINANCES.**

Monsieur **Fabrice SUTTER** est démissionnaire. Le **Président** explique que tous les conseillers sont les bienvenus, sauf les personnes membres de la commission de gestion, il demande une personne.

*Monsieur **Michel GUEX** se propose, il est élu par applaudissements.*

#### **7. LISTE DES PRÉAVIS POUR LA SÉANCE SUIVANTE.**

Le **Président** donne la parole au **Syndic** pour la liste des préavis de la séance du 4 octobre 2017.

- Arrêté d'imposition
- Préavis pour l'adhésion optionnelle au DISREN



## ➤ COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur **Jean SOMMER** explique que c'est le temps des chantiers en ce moment à Vich, sur nos routes. Sur le Ch. Bonmont, le tapis définitif a été posé, d'ici la fin du mois les marquages seront réalisés. A la Bassire le marquage a été refait. Sur la Route de l'Etraz, les travaux suivent leur cours. Evénement à venir :



### Fermeture de la route de l'Etraz

DE  
VICH

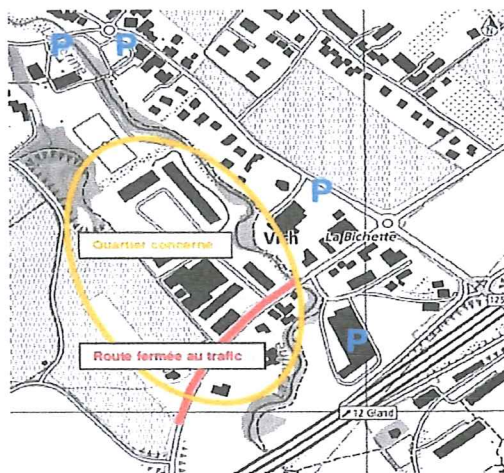
du dimanche 9 juillet à 05h00 jusqu'au lundi 10 juillet à 05h00

Le passage sur la route et par conséquent, l'entrée et la sortie des propriétés en véhicule ne sera pas possible sur ce tronçon durant la période indiquée.

Il est essentiel de respecter cette interdiction et de se conformer à la signalisation en place, faute de quoi le revêtement serait détérioré et les dégâts éventuels facturés au responsable.

La période ci-dessus est planifiée sous réserve des conditions météorologiques. En cas de mauvais temps, les travaux seront repoussés au dimanche 16 juillet.

Les parkings communaux du centre du village seront à votre disposition tout le week-end, ainsi que les parkings Aldi et Coop où les véhicules pourront stationner du samedi 18h00 au lundi matin 08h00.



Madame **Ipek TRIGG** explique qu'à la rentrée prochaine le 21.08.2017 il y aura l'ouverture de l'UAPE le CAPS, pour garder les élèves après l'école, dans la salle du Régent. La Commune de Duillier ayant un CAPS, pour 48 élèves, où les élèves de Vich s'y rendaient qui devient trop petit, car le nombre d'élèves augmente, ils ont besoin de plus d'espace. Après réflexion et plusieurs séances avec la Commune de Duillier et de Coinsins, la Commune de Vich a décidé de mettre à disposition ces places, dans la salle du Régent. Nous avons déjà 20 pré-inscriptions ! La nécessité de l'UAPE du bâtiment multifonction est URGENTE ! La salle du Régent par sa superficie a déjà atteint ses limites, même avant d'ouvrir ses portes ! Nous avons besoin de 3m<sup>2</sup> de surface par enfant pour les tout petits et 2m<sup>2</sup> de surface par enfant pour les écoliers. Le **Président** annonce que le bureau de vote sera déplacé, nous voterons probablement dans la salle communale.

## ➤ COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** explique que la salle du grand Conseil à Lausanne est à la disposition des Communes. Le bureau a le projet de faire une 4<sup>ème</sup> séance de Conseil Général dans cette salle. L'horaire serait maintenu, il y aura un car pour y transporter les membres du Conseil Général. Départ 19h30, appel nominal dans le car, une heure de séance sur place, une heure de collation dans la salle en dessous et retour 23h. Monsieur **Mark TRITTEN** trouve cette idée excellente.

*L'assemblée applaudit l'initiative du bureau.*

Le **Président** poursuit en discutant la manière dont les conseillers généraux peuvent interpeller la Municipalité.

Les compétences du Conseil Général, les compétences souveraines par exemple la rémunération du bureau, le règlement pour autant qu'il soit de son autorité. Tout l'éventail s'applique : motion, postulat, interpellation et vœux.

Les compétences partagées : Le Conseil Général ne peut pas créer un budget, car il a besoin d'avoir le budget présenté par la Municipalité.

Suite à la motion de Madame **Josée LEUPIN**, le service des communes admet que ça soit présenté sous forme de motion, mais c'est un cas limite. L'interpellation aurait suffi pour demander réponse à la Municipalité.

Les jetons de présences seront remis ce soir. Ceux qui souhaitent recevoir leur argent viendront vers la secrétaire.

## 8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur **Jean-Claude BISSAT** remercie d'avoir participé le 10 juin pour la journée « Vich en fête », ceci est encourageant et il remercie la Municipalité d'avoir mis à disposition les locaux.

Monsieur **Éric PASCHE** explique qu'il a des problèmes avec le tenancier du restaurant la Croix Verte, dernièrement il a dû demander de faire moins de bruits à 2h38 et de respecter la loi. Le **Président** explique que depuis qu'il est né, la Croix Verte est une source d'emmerdements. *Rires de l'assemblée.*

Madame **Bluette SCHENK** demande quel est le sort de la poste ? Le **Syndic** explique que les locaux sont remis et qu'il y aura une agence postale pour le village. Monsieur **Andrea SCHUBAUER** explique que la régie qui s'occupe des locaux de la poste ne donne aucune information, sur les prix et la disponibilité des locaux. Le **Syndic** indique que ce sont des conditions normales. Monsieur **Charles SEYLAZ** explique que la responsable de la poste aurait souhaité fermer elle-même l'office de poste. Le **Syndic** précise que la Poste est une entreprise privée et que l'on n'a que des obligations envers celle-ci. Les préposées au greffe, contrôle des habitants et le syndic sont allés trouver la responsable de la Poste pour lui remettre un cadeau.

### ➤ CONTRE-APPEL

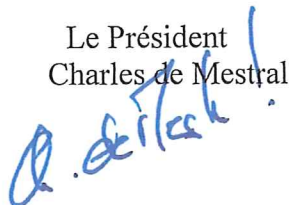
Le **Président** dispense l'assemblée du contre-appel.

### ➤ CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Clôture de la séance à 22h20

Au nom du Conseil Général

Le Président  
Charles de Mestral



La Secrétaire  
Valérie Zeender

